

Livret d'accueil – Apprenants

CAP

BP

BAC
PRO



La Coiffure comme passion

C O R D I E R

Sommaire

• La Maison Cordier	2
• Les formations Cordier	3
• Vos interlocuteurs	4
• En cas d'absences	4
• Les lieux de vie de l'établissement	5
• Informations pratiques	6
• Le projet pédagogique	7
• Règlement intérieur de la Maison Cordier	15
• Charte de la laïcité	17

Bienvenue

La Maison Cordier, c'est, en premier, un lieu pour se former à un métier d'art et de passion : la Coiffure.

Répéter des gestes encore et encore ! Faire, défaire, refaire des coiffures jusqu'à obtenir la coupe ou le brushing parfait !

Apprendre un métier nécessite du travail et de la persévérance !

Mais nos professeurs de pratique seront toujours à vos côtés pour vous épauler.

Français, mathématiques, biologie... peuvent vous sembler moins motivants. Vous découvrirez grâce à une équipe dynamique, tous les liens entre enseignements professionnels et théoriques.

La Maison Cordier, c'est aussi un lieu de vie qui accueille des personnes d'horizons différents, avec le même objectif professionnel : travailler dans le monde de la Coiffure. Alors comme dans toutes les maisons, nous œuvrons tous les jours pour que chaque personne trouve sa place, qu'elle partage un moment de vie agréable riche d'expériences et de rencontres.

Pour les jeunes, notre vocation est de vous aider à devenir des adultes, des personnes autonomes et responsables, à cultiver le respect de soi et des autres, à développer la confiance en soi.

Pour les personnes en reconversion ou en formation continue, notre métier est de vous faire découvrir, pratiquer et aimer le monde de la Coiffure.

Accompagner. Valoriser. Transmettre. Soutenir.

Quatre mots essentiels pour définir notre motivation à vous former.

Bienvenue dans la Maison Cordier !

Thierry Turina

La Maison Cordier

La Maison Cordier est composée de 3 structures spécialisées dans la formation aux Métiers de la Coiffure : [le Lycée Pro](#), [l'UFA Bernard Cordier](#) et [l'École de Coiffure](#).

De par sa taille Humaine, la Maison Cordier permet à l'ensemble des apprenants de créer des liens constructifs au niveau professionnel mais aussi personnel.

Notre équipe pédagogique s'attache à transmettre notre passion pour la Coiffure, mais également des valeurs chères à la Maison Cordier : [l'exigence du travail bien fait](#), [la bienveillance](#) et [le partage](#).



• **L'École de Coiffure**

Notre établissement privé est reconnu pour « L'Excellence de sa formation initiale ». À partir des bases fondamentales de la Coiffure, nos techniques et méthodes prennent références à travers la Mode et les Tendances pour répondre aux attentes des entreprises. Nos formations CAP puis BP vous donneront tous les atouts pour répondre à vos ambitions.



• **Qualiopi - Certification qualité des prestataires d'actions de formation**

La certification « Qualiopi » atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Obtenue en juin 2020, elle sera obligatoire à partir de janvier 2022.



• **Le Lycée Pro Cordier**

Notre établissement, sous Contrat avec l'Éducation Nationale, conserve l'« esprit Cordier ». Soucieuse de se perfectionner constamment, l'équipe d'enseignants en coiffure transmet son savoir-faire avec énergie, efficacité et créativité. Les élèves apprennent à maîtriser les gestes d'un métier inventif et innovateur dans un cadre qui reproduit le milieu professionnel.



• **L'Unité de Formation par Apprentissage**

L'UFA Cordier est une unité spécifique, au sein de l'École Cordier, rattaché au titre de l'apprentissage au CFA de l'Enseignement Catholique de Franche-Comté.



• **Établissement de l'Enseignement Catholique**

La pédagogie de Don Bosco :
Autorité et affectivité, savoir autoriser, savoir interdire.

La Maison Cordier fait partie de la grande famille des Salésiens de Don Bosco (55 établissements en France). Les salésiens nous assistent dans nos missions d'éducation, de formation humaine et spirituelle.



• **Accessibilité aux personnes handicapées**

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : toilettes, ascenseur... permettant l'accueil d'apprenants en fauteuil.

Les formations Cordier

Le contenu des cours est celui des programmes de l'Éducation Nationale. Nos enseignants, reconnus par l'Éducation Catholique, travaillent en concertation avec l'Inspection Académique pour élaborer des progressions pédagogiques propices à l'obtention du diplôme.

CAP Métiers de la Coiffure

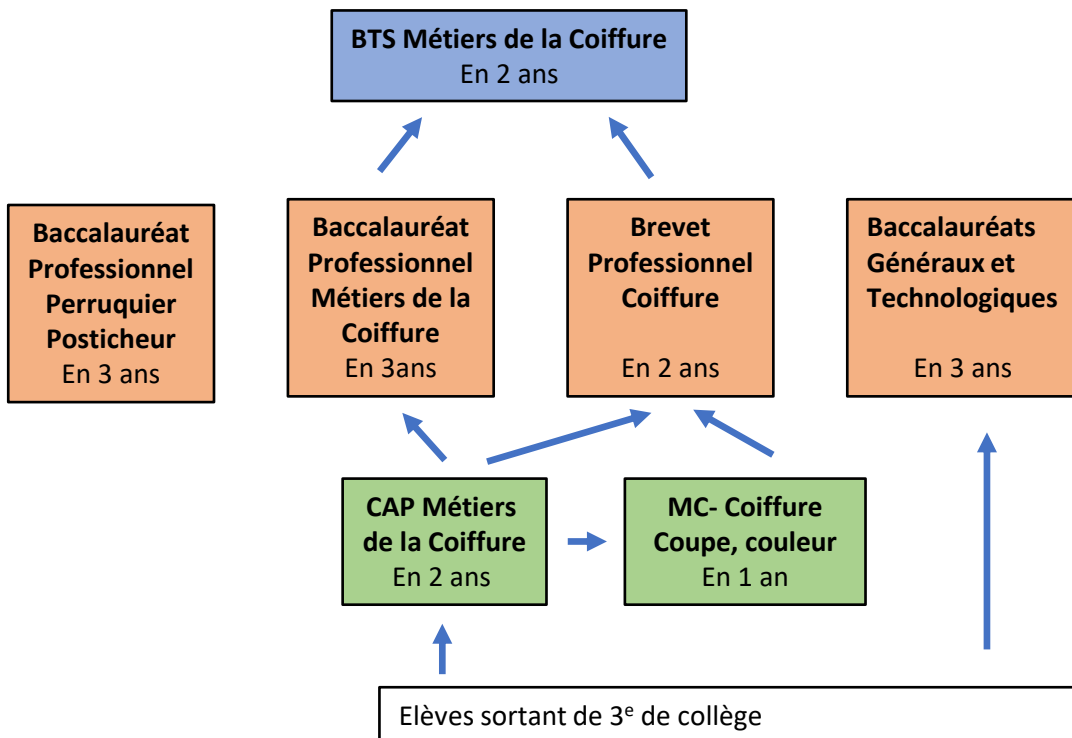
- **CAP Formation Initiale en 2 ans** Lycée Pro Cordier
- **CAP Formation Initiale ou Continue en 1 an (adultes)** École des arts et Techniques
- **CAP en Apprentissage en 2 ans** UFA Cordier

Brevet Professionnel Coiffure

- **BP en apprentissage en 2 ans** UFA Cordier

Brevet Professionnel Coiffure

- **BAC Pro en apprentissage en 2 ans** UFA Cordier



—————> Parcours habituels ———> Parcours possibles/ passerelle

MC : mention complémentaire

Les différents intervenants

DIRECTION		TURINA Thierry	
Suivi administratif		WUTRICH Nathalie	
Réfèrent Handicap apprentissage		GUINAND Antoine	
Coordination pédagogique		CAP 1 ^e	année: SIGONNEY Charlotte
		CAP 2 ^e	année: FAVRE Corinne
		APPR 1 ^{er}	année: BENTAHIR Manon
		APPR 2 ^e	année: SIGONNEY Charlotte
		BP 1 ^{er}	année: SIGONNEY Charlotte
		BP 2 ^e	année: FAVRE Corinne
		BAC Pro 1 ^{er}	année:
		BAC Pro 2 ^e	année:

En cas d'absences d'apprenant

Les apprenant(e)s sont dans l'obligation de suivre les cours dispensés par l'établissement, les absences sont regroupées en deux catégories :

Les absences justifiées :

- Les arrêts de travail, les accidents du travail ou les certificats médicaux pour les apprenants sous statut scolaire,
- Les absences pour évènements familiaux définies par la convention collective ou à défaut le Code du travail,
- Les convocations officielles (examen, permis de conduire, judiciaire),
- Les grèves de transport,
- Les exclusions de l'établissement,

Les absences injustifiées :

- Toutes les autres absences.

Attention

Le nombre d'heures de formation réalisées par l'apprenant conditionne l'inscription et le passage d'examen.

A défaut, le Rectorat peut être amené à ne pas valider l'inscription à l'examen.



Les différents intervenants

MATIÈRES	Équipe pédagogique CAP LP / APPR	Équipe pédagogique BP	Équipe pédagogique BAC Pro
Professeurs de pratique et de technologie	SIGONNEY Charlotte FAVRE Corinne BENTAHIR Manon SEPREZ Maéva	SIGONNEY Charlotte FAVRE Corinne BENTAHIR Manon SEPREZ Maéva	
Français/histoire -géo	YILDIRIM Kadir SAGNA Benjamin	SAGNA Benjamin	
Mathématique/ sciences	AKPAKA Djane-chislain		
Biologie	FUMEY Delphine		
PSE	FUMEY Delphine		
Anglais	ZARRAGA Antonio		
EPS	REMOND Jean-Philippe		
Arts Appliqués	BOUCHALA Moumen	BOUCHALA Moumen	
Économie, droit, gestion		REGAZZONI Christine	
CO-inter Math CO-inter Français	AKPAKA Djane-chislain YILDIRIM Kadir SAGNA Benjamin		
Bio/PSE	FUMEY Delphine	FUMEY Delphine	
Technologie/Vente/Conseil	FAVRE Corinne SIGONNEY Charlotte FAVRE Corinne BENTAHIR Manon SEPREZ Maéva	FAVRE Corinne	
OSM		SAGNA Benjamin	
Pilotage entreprise de coiffure			
Enseignement Pro			
Chef d'oeuvre	SIGONNEY Charlotte FAVRE Corinne BENTAHIR Manon SEPREZ Maéva		

Les lieux de vie de l'établissement

Le salon d'application pédagogique

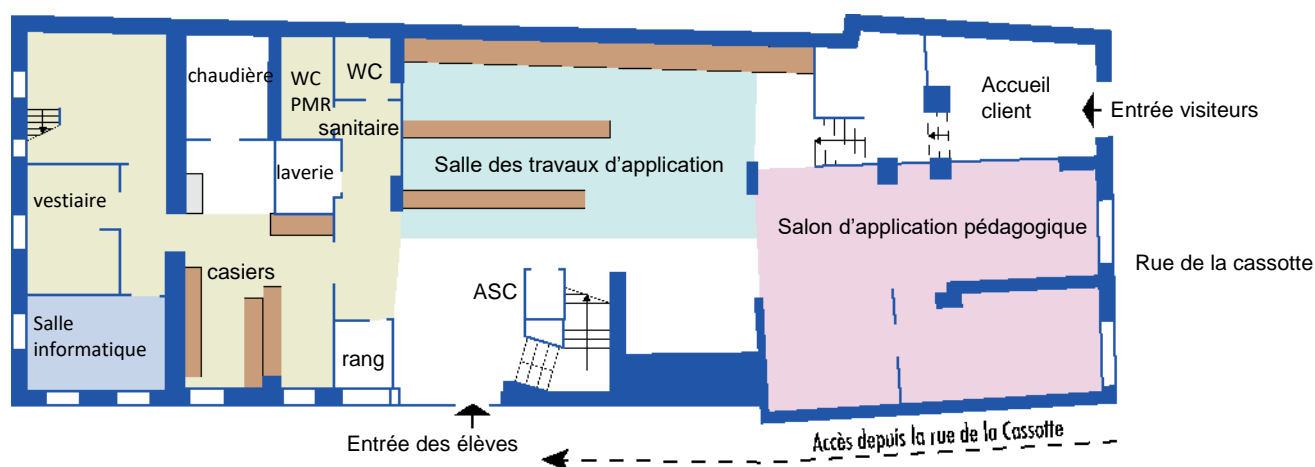
C'est le lieu par excellence de la découverte du métier au contact d'une clientèle bien réelle. Agencé et équipé comme un véritable salon de coiffure, les apprenants y apprennent l'accueil, le conseil, la vente et pratiquent des coupes, des colorations, des soins, etc., sous la responsabilité de leur professeur. Le monde professionnel dans l'école, en quelque sorte !

Des conditions de travail optimales

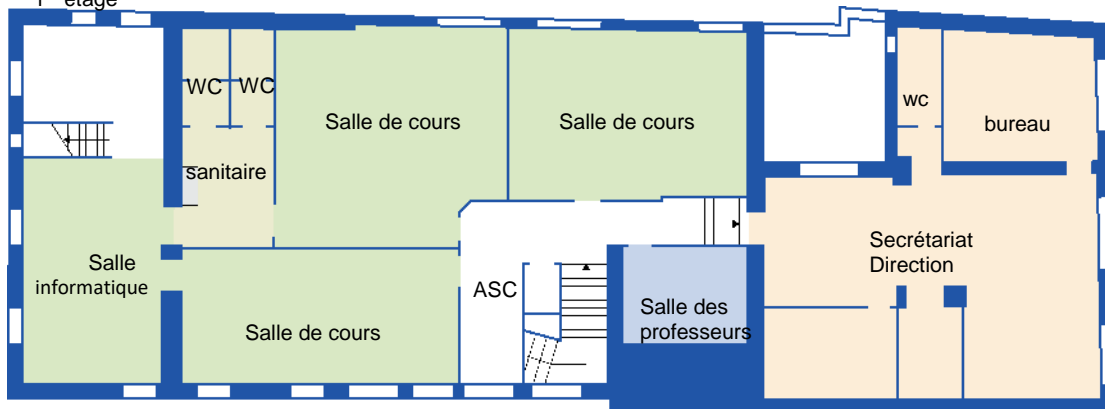
Les formateurs disposent de salles de cours théoriques, équipées d'écrans numériques, pour transmettre leur savoir de façon interactive et moderne.

La salle informatique, avec de nombreux postes informatiques connectés à Internet, est le lieu idéal pour effectuer des recherches ou travailler de manière individualisée avec un formateur.

Rez-de-chaussée



1^{er} étage



Informations pratiques

Restauration

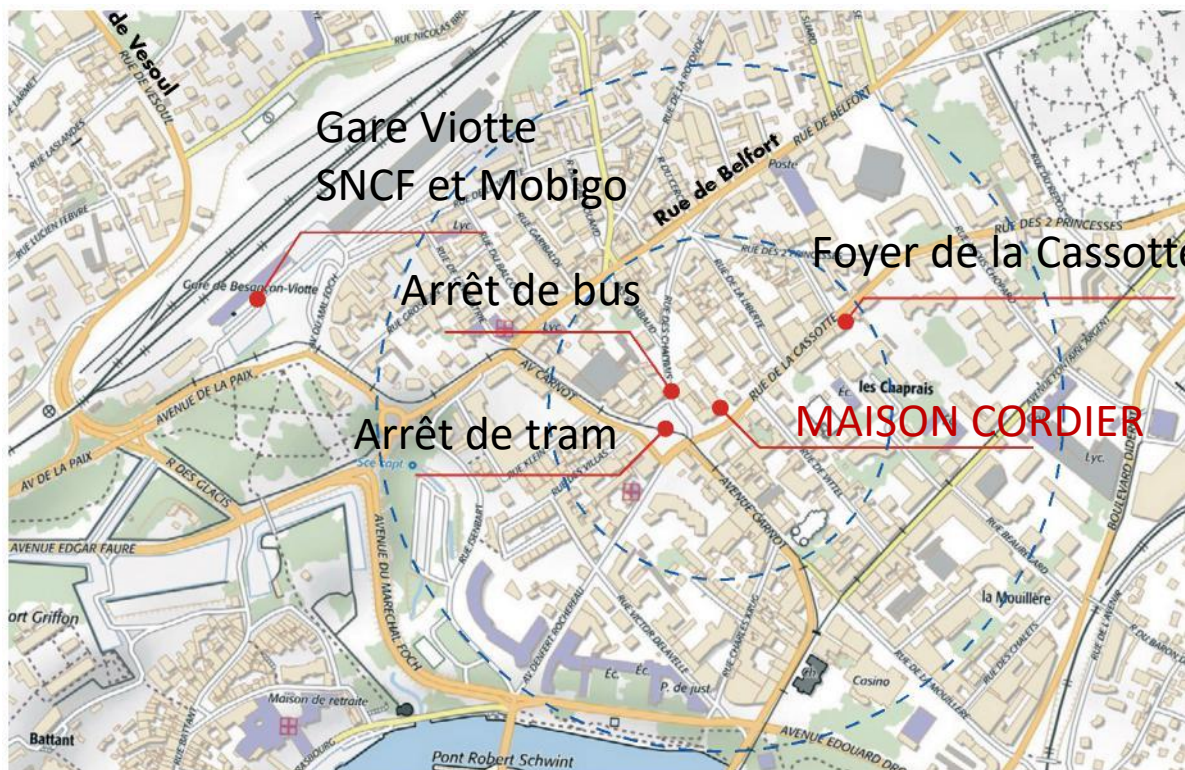
- **SAINT PAUL** à 200 m du centre de formation B. Cordier - Repas en Self à 7 euros.
8 Bd Diderot 25000 Besançon. www.stjoseph-stpaul.org
- **Le Centre de Formation B. CORDIER** accueille les élèves et apprenants durant le temps de midi.
- Nombreux restaurants et magasins d'alimentation dans un rayon de 500 m.

Hébergement : en internat, en chambre individuelle ou collective.

- **FJT La Cassotte** à 200 m du centre de formation B. Cordier, en chambre .
18 rue de la Cassotte - 25000 Besançon Tél : 03 81 51 98 60 - Site internet : www.fjt-lacassotte.com
- **Groupe scolaire Sainte Famille-Sainte-Ursule** à quelques arrêts de tramway de l'établissement, grâce à un partenariat privilégié,
l'internat peut vous accueillir.
33, rue Brûlard - 25000 Besançon - Tél : 03 81 52 99 51- Site internet : www.stefamille-steursule.fr
- **Habitat jeunes << Les Oiseaux >>** - Foyer de jeunes travailleurs.
48, rue des Cras - 25000 Besançon - Tél : 03 81 40 32 00 - Site internet : www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

Accès à la Maison Cordier

- **Train**.....gare Viotte (10 minutes à pied) - Liaison avec Dole, Dijon, Montbéliard, Morteau.....
- **Bus Mobigo**.....gare Viotte (10 minutes à pied) – Liaison avec Vesoul, Gray, Marnay, Ornans, Quingey....
- **Tramway**.....ligne 1 – Arrêt Flore
- **Bus**.....lignes 4 - 6 et 12 Arrêt Flore



Le projet d'établissement

La pédagogie de DON BOSCO en douze mots-clés

Alliance Confiance Douceur Autorité et affectivité Sanction Médiation

Prévention Jeu Respect Présence Réussite Joie

La pédagogie de DON BOSCO s'inscrit à apporter aujourd'hui une réponse pertinente sur les situations socio-économiques de nos pays à l'aube du 21^e siècle.

La question de la transmission des repères se pose de manière cruciale et les problèmes de la jeunesse et des apprenants adultes s'avèrent criants, en particulier ceux liés à la migration.

DON BOSCO était porteur de deux grandes intuitions qui me paraissent encore tout à fait pertinentes pour aujourd'hui.

- La première est liée à l'importance de la relation éducative. Dans un contexte marqué par la mutation, où tout semble incertain, où s'estompe la confiance dans les grandes institutions (l'institution monarchique en son temps, les grandes institutions républicaines aujourd'hui), Don Bosco était convaincu que la capacité à transmettre était moins liée au statut institutionnel de l'adulte, qu'à sa qualité de relation avec les jeunes. L'autorité, pour lui, était moins statutaire que relationnelle. Et il nous lègue un système pédagogique fondé sur la qualité de la relation adulte / jeune.
- La deuxième concerne l'interprétation de la violence, qui était déjà grande dans les faubourgs de Turin à son époque, et dont le développement ne cesse de nous inquiéter aujourd'hui.

Il nous lègue un système pédagogique fondé sur la qualité de la relation adulte/apprenant.

Affectivité et autorité

Habité en permanence par le souci de l'apprenant et celui d'une relation éducative cohérente, ils seront précieux pour celles et ceux, éducateurs ou parents, qui cherchent à accompagner au mieux les apprenants dans leur apprentissage de vie.

Notre maison, ouverte et attentive à tous, accompagne par la mise en œuvre d'une pédagogie axée sur l'autorité bienveillante et la présence attentive.

Pour ce faire, nous fondons notre engagement sur les constantes suivantes :

- La méthode préventive de DON BOSCO vise à accompagner l'apprenant dans son quotidien et lui donner les moyens de s'accomplir, de trouver du sens à sa vie, en reconnaissant la présence d'un père qui nous permet de vivre en frères et sœurs
- Éduquer à une responsabilité responsable envers soi et la société.
- Accompagner l'apprenant dans une ambiance conviviale, privilégiant la confiance, l'écoute, la sécurité et permettant la mise en place d'une relation individuelle pour établir un climat propice à l'acquisition des savoirs.
- Pratiquer une politique de collaboration étroite avec les parents ou avec les apprenants adultes, d'offrir le meilleur terrain pour que les apprenants puissent prendre racine dans l'héritage familial, social, culturel, religieux, de manière à éclairer tous les sujets.

A – Une école qui donne du sens et prépare à la vie

Notre mission est de rendre l'apprenant autonome et responsable tout en le sécurisant. Tout au long de sa formation, il vit de grands changements.

Il apprend un métier pour préparer son avenir avec des professeurs qui l'encadrent avec bienveillance. Il prend petit à petit confiance en lui afin de gagner en autonomie.

Les 3 savoirs à transmettre au travers de notre pédagogie :

Les savoir-faire

- **Formation initiale** : Permanente, coloration, brushing, mise en plis, mèches et balayages, crans, boucles, mise en plis technique.
- **Coupe tendance** : Coupe homme, coupe dame, dextérité, ergonomie, vélocité.
- **Coiffage tendance** : Brushing, mise en plis, fers et finitions.
- **Techniques** : Diagnostics et application couleur, émulsion, shampooing, diagnostic, enroulage, rendement de la permanente, mèches et balayages.

Le savoir-être

Correspond à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à l'environnement humain et écologique.

Les recherches en éducation relatives au savoir-être ont pour objectif de trouver tous les moyens

pédagogiques permettant aux apprenants d'acquiescer au mieux la maîtrise d'actions adaptées à leur

organisme et à leur environnement.

- préservation de l'environnement ;
- hygiène ;
- empathie.

Les savoirs associés

Prévention Santé Environnement, Technologie, Biologie, Arts appliqués, Communication, Français, Histoire-Géographie, Mathématiques, Physique Chimie, Éducation physique et sportive, Langue vivante.



B – Une pédagogie basée sur 3 axes fondamentaux

La transmission des savoirs se décline autour de trois axes fondamentaux :

- 1 - Former,
- 2 - Éduquer,
- 3 - Veiller à l'épanouissement de l'apprenant.

1 - FORMER

Acquérir un processus de fabrication coiffure, fer de lance de notre établissement pour accompagner et pérenniser au développement des compétences de chaque apprenant.

Fruit d'un enseignement individualisé, solide et exigeant permettant l'acquisition d'un savoir-faire toujours réactualisé

- Une pédagogie basée sur l'écoute et l'échange constant.
- Un accompagnement au développement personnel.
- Une grande diversité dans les thèmes développés.
- Des axes de réflexion et d'analyse spécifiques à notre profession.
- Mettre l'accent sur le savoir-apprendre et l'organisation.
- Permettre à l'apprenant de se présenter au CAP/BP coiffure dans des conditions optimales de réussite.
- Préparer l'apprenant à la vie professionnelle afin de se réaliser.

Parce que « Je vous ai montré, c'est faire », nous proposons :

- Soutien exercé par des enseignants impliqués.
- Une fiche de progression pédagogique individuelle (Livret de suivi de stage CAP/BP en milieu professionnel et en centre de formation).
- C'est un processus d'apprentissage lié à la réalisation d'un projet commun avec des enseignants.
- Utilisation de matériels informatiques (logiciel de caisse et de gestion clientèle).
- Accessibilité des enseignants pour réviser le CAP.
- Appui ou exploration selon les besoins avec des enseignants.
- Rédaction et lecture de tous les cours.
- Aider l'apprenant à développer son sens artistique.
- Accès internet et écrans numériques mis à disposition afin de favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies.
- Atelier d'application sur modèles du lundi au vendredi (mise en situation réelle d'un salon de coiffure).
- FIB (formation initiale de base) Les fondamentaux pour réaliser des coiffures correspondant à tous les univers de salon.
- Utilisation de produits professionnels.



2 - ÉDQUER

Embellir les qualités humaines essentielles pour optimiser à la réussite scolaire puis à une bonne insertion sociale et professionnelle.

- Donner le sens de l'effort, initier à la vélocité, éveiller à l'excellence.
- Construire un rapport de confiance dans la durée.
- La reconnaissance est une façon de démontrer qu'ils sont précieux en tant qu'individus.
- Développer la motivation et le sens du travail de l'apprenant en le rendant acteur de sa réussite.
- Préparer et accompagner l'apprenant dans son projet professionnel.
- Le responsabiliser afin d'accroître son autonomie, lui donner envie d'apprendre par lui-même.
- Donner le sens du travail par une dynamique de projets.
- Bâtir un savoir-être qui incite à une dimension relationnelle responsable de ses actes et de ses paroles.
- Faire connaître à chacun ses droits et ses devoirs.
- Respecter et écouter l'apprenant, s'appuyer sur ses points forts pour le faire progresser à son développement personnel.
- Mettre en place l'apprentissage d'un comportement citoyen.
- Initier une dynamique qui redonne l'espérance.
- Favoriser l'ouverture à l'actualité avec un esprit critique et préventif.

Interculturel et démarche artistique

L'expression artistique est l'une des caractérisations les plus fortes d'une culture et d'une civilisation.

La conservation de savoir-faire et d'œuvres diverses anciennes permet d'appréhender l'histoire des diverses cultures et des influences réciproques.

La connaissance des patrimoines artistiques, à travers le temps et l'espace, est une façon privilégiée d'entrer dans la démarche interculturelle.

La démarche artistique est une dimension éducative qui se déploie dans l'établissement scolaire au-delà de l'obligation des programmes. Elle articule connaissances théoriques et pratiques diverses amenant à un développement global de la personne.

Parce que « dire, c'est faire », nous proposons :

- Gérer la ponctualité et se rendre disponible.
- Être irréprochable dans mon look (coiffure, maquillage, tenue).
- Je suis un(e) professionnel (elle) dans mon métier.
- Je me sens impliqué(e) dans les moments privilégiés d'échange et de communication.
- Je me rends disponible pour prendre des initiatives.
- Je m'implique dans le groupe pour créer de l'intérêt et de l'envie.
- Proposer des éblouissements, des fonctionnements (ludique, participatif, étonnant, fédérateur, casse le rythme et les habitudes).
- Je me soucie du bien-être de mes collègues.
- J'optimise mon temps de présence dans la maison.
- Je suis organisé(e) et rigoureux (se).
- Je communique les informations sans les déformer.
- Je respecte les procédures et notes de services de la direction ou de mes professeurs.
- Je sais me remettre en cause.
- Je suis constant(e) dans mes relations aux autres et dans mon travail.
- Je participe au concours MAF.
- Rapport de stage (oral et écrit).
- Stage en entreprises, interventions des professionnels sur leurs métiers.
- Formation EARS.



3 - VEILLER À L'ÉPANOUISSEMENT DE L'APPRENANT

Aider l'apprenant à donner un sens positif à sa carrière, sa vie

- Créer un climat de confiance, développer l'envie de vivre ensemble, de partager et d'accepter l'autre dans sa différence.
- Inculquer des valeurs fondamentales comme la tolérance, la générosité, la solidarité, le respect (de soi, des autres, des biens matériels...) et l'engagement dans des projets Humanitaires.
- Proposer à l'apprenant une ouverture sur le monde extérieur.
- Apprendre à faire des choix et à préserver sa santé physique et psychologique.
- Favoriser à l'initiation et l'approfondissement spirituel.
- Proposer à l'apprenant des moments de pastoral.
- Offrir des temps forts de réflexion.
- Donner la possibilité à ceux qui le désirent d'approfondir leur foi.



C – La formation professionnelle en cinq composantes

1 – LES MODULES DE THÉORIE

Les cours théoriques sont importants tant au niveau de l'apprentissage du métier que dans l'ouverture d'esprit qui en résulte. Il prépare l'apprenant à vivre dans le monde adulte et en adéquation avec son métier.

- **Biologie**

Passage obligatoire pour étudier l'élément biologique sur lequel se base le métier. L'étude de la peau et du cheveu permet de connaître leurs structures modifiées par les actions chimique et mécanique utilisées en techniques et réalisation de coiffure.

Cela permet de connaître les différentes maladies du cheveu et leurs soins respectifs. L'étude de l'hygiène est les protocoles essentiels d'un salon de coiffure.

- **Prévention Santé Environnement (PSE)**

La PSE prépare l'apprenant à rentrer dans la vie active par tous les aspects qu'elle comporte, aussi bien l'hygiène de vie que les risques au travail en passant par des études socio-économiques.

Cela reste très concret et lui servira dans les années à venir pour comprendre et mieux appréhender le monde.

- **Mathématiques**

Compter, calculer, résoudre des problèmes sont des notions fondamentales pour appréhender la vie courante et s'insérer dans la vie professionnelle.

Les mathématiques façonnent l'esprit et conditionnent à réfléchir et à analyser un problème (pas nécessairement mathématique) plus efficacement. Les mathématiques enseignent également des méthodes de raisonnement et une certaine rigueur au travail.

- **Co-intervention en mathématique et en Français.**

2 - LES COURS DE PRATIQUE (L'ATELIER)

Les enseignants du domaine pratique ont la volonté de développer une démarche pluridisciplinaire et transversale entre :

- La formation initiale de base (FIB)
- L'atelier d'application
- La technologie liée à la profession

À la lecture du programme du référentiel, les activités proposées vont pouvoir construire l'apprenant dans son identité professionnelle en lien avec des périodes de stage en entreprise.

Acquérir des fondations solides

FIB : c'est l'apprentissage des bases (gestuels) sur tête malléables.

- Le cheveu est un matériau capable de prendre de multiples formes physiques. L'objectif étant essentiellement de comprendre cet matériau, source de métamorphose et d'affiner la dextérité de tout à chacun.
- Mise en application des processus de fabrication propre au savoir-faire et aux méthodes de l'établissement Cordier.
 - modification de la forme du cheveu,
 - modification de la couleur du cheveu,
 - technique de base de la coupe de cheveux.

Notre objectif : une approche individualisée pour une meilleure insertion dans le monde du travail.

3 – L'ATELIER D'APPLICATION

En prenant en compte l'hétérogénéité des apprenants et les demandes variées du public que nous accueillons dans notre atelier.

Les enseignants adoptent une approche personnalisée.

Le contexte : Mettre l'apprenant en situation professionnelle au plus proche de la réalité par l'apprentissage des outils et des méthodes :

- Le coiffeur en situation salon
- Le matériel
- Les produits
- Le métier
- Le vocabulaire
- La communication/La vente

À chaque situation (apprenant/modèle) permettra d'acquérir un ensemble de connaissances en lien avec les compétences.

La mission du salon d'application de coiffure

Il propose à l'apprenant des tâches réelles, des situations de travail formatrices.

- Plan de formation/montrer, expliquer, transmettre, indiquer le résultat à atteindre et expliquer la démarche à suivre. Indiquer la bonne façon de faire, soit en montrant au jeune, soit en le guidant par des explications orales (il doit l'encourager).
- Il a la responsabilité de transmettre la démarche et le geste professionnel.
- Apprécier, évaluer tout au long de la formation avec l'avis de l'équipe de professionnel et le professeur référent.

4 - LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les entreprises partenaires de notre formation

Pourquoi est-ce important de faire un stage ?

- Le stage apporte énormément aux apprenants qui concrétisent ce qu'ils apprennent en cours, il est complémentaire à l'école.

Découvrir le monde de l'entreprise

- Le stage c'est la première découverte du monde professionnel, c'est aussi prendre conscience de certaines réalités indispensables pour réussir son intégration professionnelle.
- C'est une expérience qui permet de s'adapter aux conditions de travail, de comprendre les comportements des uns et des autres.
- C'est se rendre compte qu'il y a beaucoup de choses auxquelles il fallait faire attention, qu'on ne se comporte pas au travail comme

Dans la vie privée, qu'il faut mettre des distances.

C'est se construire une expérience pour sa vie future.



5 – L'ÉVALUATION

Évaluer, c'est situer un acte par rapport à une référence.

C'est apprécier de la différence entre cet acte et cette référence.

L'acte peut-être une activité, une performance, une production d'un apprenant, etc. (connaissance ou la compétence).

La référence est un acte de l'apprenant lui-même : on évalue alors le progrès. Comparer la performance de l'apprenant aujourd'hui à une performance obtenue il y a une semaine (fiche d'auto-évaluation de l'apprenant et évaluation du professionnel).

L'évaluation consiste donc à attribuer une valeur à cette différence entre acte et référence. L'évaluation doit être pertinente.

L'évaluation sert à :

- Sélectionner
- Valider
- Sanctionner
- Motiver
- Aider à apprendre
- Prendre conscience
- Dépister ou repérer
- Diagnostiquer
- Évaluer le système

Pour l'apprenant : évaluer l'activité, la performance ou le progrès d'un apprenant est souvent un excellent moyen d'améliorer et de valider les apprentissages.

Ce n'est jamais un bon moyen de juger un apprenant ou une quelconque de ses capacités.

Un effet secondaire positif de l'évaluation :

L'effet de l'évaluation est un des plus connus dans le domaine des apprentissages, l'évaluation est une tâche de mobilisation et d'utilisation des savoir-faire et des savoir être, elle a donc pour effet de renforcer l'apprentissage.

- l'évaluation permet d'identifier les lacunes en termes de connaissances,
- l'évaluation conduit les apprenants à apprendre plus la fois suivante,
- l'évaluation améliore l'organisation des connaissances,
- l'évaluation améliore le transfert des connaissances qui n'ont pas été préalablement évaluées,
- l'évaluation améliore le contrôle métacognitif,
- l'évaluation prévient l'interférence avec les contenus préalables quand on aborde un nouveau contenu,
- l'évaluation fournit un retour aux enseignants,
- l'évaluation encourage les apprenants à apprendre.

Cette tâche ne présente pas d'autres difficultés que la mise en œuvre de la connaissance. Cette tâche présente de façon explicite le fait que la connaissance doit être mobilisée.

Si l'apprenant réalise la tâche, c'est qu'il maîtrise la connaissance et donne un bon indicateur.



Règlement intérieur de la Maison Cordier

Article 1 - Principes généraux

- Assiduité de l'apprenant(e) en établissement de formation
 - Horaires de formation
 - L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12h30 et de 13H30 à 17H00. Cela signifie que les portes seront ouvertes à ces heures précises et que les cours débuteront impérativement à 9 H et 13H30.
 - Un planning prévisionnel des jours de présence est remis à chaque apprenant(e) en début de la formation.
 - Absences et retards ou départ anticipé :
 - En cas d'absence, de retard, ou de départ avant l'horaire prévu, les apprenant(e)s doivent avertir Cordier et s'en justifier.
 - Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanction disciplinaire (conformément à l'article R6341-45 du Code du travail).
 - Formalisme attaché au suivi de la formation :
 - L'appel se fait dans chaque salle, à chaque cours (attestation de présence).
 - L'intéressé doit motiver son absence dès l'ouverture du centre de formation ou de l'entreprise.
 - Aucune absence n'est acceptée pendant les heures de cours, sauf autorisation spéciale demandée à la Direction.
- Tenue de l'apprenant(e)
 - L'apprenant(e) doit arriver en possession de toutes ses facultés, maquillé, coiffé et manucuré.
 - Une tenue vestimentaire est exigée pour toutes les formations.
 - Tunique noire, vêtements noirs uniquement et chaussures de ville obligatoire.
 - Tout type de basket est interdit.
 - Les apprenant(e)s ne portant pas leur tunique ne seront pas acceptés en cours.
 - Pendant la durée des cours, tout autre vêtement sera déposé au vestiaire ainsi que toutes denrées alimentaires.
 - L'apprenant(e) doit avoir son propre matériel (en totalité) et en parfait état de propreté et de désinfection, ainsi qu'un tablier durable.
 - Le linge fourni par l'apprenant(e) doit être net et soigné.
 - Les téléphones portables et tout système de communication sont interdits dans l'enceinte du centre de formation.

Article 2 - Règles d'hygiène et de sécurité

- La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
- Les apprenant(e)s sont tenus de contribuer au maintien de la propreté des locaux et du bon fonctionnement des appareils mis à leur disposition. Il devra veiller particulièrement à l'entretien de son casier individuel.
- Chewing-gums : il est interdit de mastiquer dans l'enceinte de l'établissement.
- Après chaque cours, deux apprenant(e)s seront nommés pour remettre en état la salle de classe (papier, tableau).
- L'usage du matériel de formation est exclusivement réservé à l'activité de formation et non à des fins personnelles. L'apprenant(e) est tenu de conserver en bon état (notamment d'hygiène), le matériel qui lui est confié.

Article 3 - Consignes en cas d'incendie

L'apprenant(e) doit prendre connaissance du plan de localisation des extincteurs et des issues de secours (affichage dans les locaux). En cas d'alerte ou d'intrusion, l'apprenant(e) doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du personnel de Cordier.

Numéros d'urgence : POMPIERS 18 (fixe) ou 112 (portable).

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'établissement.

Article 6 - Accident

L'apprenant(e) victime d'un accident survenu pendant la formation ou le temps de trajet (lieu de formation et domicile) doit prévenir immédiatement la direction de Cordier. Celui-ci devra entreprendre les démarches relatives à cet accident.

Article 7 - Discipline générale - Garanties disciplinaires

Tout non-respect d'une clause du règlement intérieur entraînera, suivant la nature et la gravité, soit un avertissement, soit une exclusion de la formation variant d'un à plusieurs jours voire définitifs. Il est demandé à tout apprenant(e) d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. Le respect de l'ensemble du personnel de Cordier et des autres apprenant(e)s est exigé.

Les apprenant(e)s ne devront pas quitter l'établissement sans l'ordre de départ donné par les enseignants.

Toute tricherie au cours d'une interrogation sera sanctionnée par un avertissement et exclusion de 2 jours de la formation. Tout manquement à la discipline fera l'objet d'un avertissement (convocation des parents). Trois avertissements entraîneront l'exclusion de 2 jours de la formation, et en cas de récidive, l'exclusion de la formation.

Pour tout manquement au règlement passible d'une exclusion, l'apprenant(e) fournira toutes explications au cours d'un entretien avec le directeur ou son représentant qui lui donneront le motif de la sanction envisagée. Au cours de cet entretien, si la direction n'accepte pas les explications, il lui sera remis une convocation pour un entretien avec l'équipe pédagogique comportant date et heure ainsi que la faculté de se faire assister du délégué des apprenant(e)s (et pour les apprenants(es) mineurs de son représentant légal). Suite à cette convocation, le directeur de Cordier ou son représentant pourra, en fonction de la nature et de la gravité du manquement, prononcer une exclusion. Cette exclusion fait l'objet d'une notification écrite et motivée à l'apprenant(e) sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 8 - Contrôles des connaissances

Durant la formation, l'équipe pédagogique procédera à des positionnements et évaluations en début, en cours, et en fin de formation.

Article 9 - Représentation des apprenant(e)s

Un apprenant(e) délégué représentera l'ensemble des apprenant(e)s, lors d'entretiens avec l'équipe pédagogique et la direction, tous les trimestres ou semestres.

Article 10 - Publicité du règlement

Le présent règlement est affiché dans l'établissement conformément aux dispositions légales, il s'applique à tous les apprenant(e)s et pour toute la durée de la formation.

Article 11 – Connaissance du règlement

Un exemplaire du présent règlement étant remis à chaque apprenant(e) lors de la remise du livret d'accueil, l'apprenant(e) est réputé avoir pris connaissance de ce règlement.

Charte de la laïcité

Notre établissement applique, comme dans l'Éducation nationale, la charte de la laïcité.

- 1) La France est une République indivisible, laïque, démocrate et sociale.
- 2) La république laïque organise la séparation des religions et de l'État.
- 3) La laïcité garantit la liberté de conscience à tous.
- 4) La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- 5) La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
- 6) La laïcité de l'École offre aux apprenants les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté.
- 7) La laïcité assure aux apprenants l'accès à une culture commune et partagée.
- 8) La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des apprenants dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 9) La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 10) Il appartient à tous les personnels de transmettre aux apprenants le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République.
- 11) Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- 12) Les enseignements sont laïques.
- 13) Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
- 14) Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité.
- 15) Par leurs réflexions et leurs activités, les apprenants contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



C O R D I E R

La coiffure comme une passion



Pour nous contacter:

Secrétariat : 03 81 81 08 93

Atelier D'application : 03 81 81 60 82

Mail : administration@ecolecordier.fr

5 rue de la cassotte 25000 Besançon

Lycée Professionnel Bernard Cordier
Enseignement Catholique de Franche-Comté
Établissement sous contrat d'association avec l'État
Association déclarée - Siret 525 382 081 00012

École Cordier
SARL au capital de 8000 €
Siret 493 725 865 00023 RCS de Besançon